

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 janvier 2020</b>	<b>N° 2020-29</b>

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN  
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE  
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

**EXCUSE(S) :**

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45  
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00  
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00  
M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00  
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10  
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20  
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 janvier 2020</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<i><b>N° 2020-29</b></i>

---

**Mérignac - Chemin des Boucheries - Opération d'intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport -  
Acquisition par Bordeaux Métropole de la parcelle cadastrée AC16 d'une surface d'environ 12 496 m<sup>2</sup>  
- Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du développement du secteur de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport, située sur les communes de Mérignac, du Haillan et de Saint-Médard-en-Jalles, Bordeaux Métropole souhaite acquérir la parcelle cadastrée AC 16 d'une surface de 12 496 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Les Boucheries » à Mérignac.

Pour rappel, l'OIM Bordeaux Aéroport Aéroport figure parmi les territoires prioritaires de développement économique de Bordeaux Métropole, avec pour double fonction de contribuer à l'attractivité de la Métropole à l'échelle nationale et internationale - en donnant une forte visibilité à ses atouts territoriaux stratégiques - et d'être un territoire de valorisation à effet d'entraînement pour toute la Métropole.

Le développement de ce secteur propose de trouver un juste équilibre entre la préservation d'espaces naturels de grande qualité écologique et paysagère et l'aménagement de nouveaux terrains à vocation économique.

Dans le cadre des travaux conduits sur ce secteur, un plan guide a été réalisé (sur le périmètre de l'OIM Bordeaux Aéroport Aéroport) ainsi que des plans de quartiers. Ces documents fixent les grandes orientations programmatiques ainsi que les intentions urbaines à moyen / long termes.

La parcelle, cadastrée AC 16, présente un intérêt économique et pourrait permettre l'accueil d'activités productives et/ou artisanales.

D'autre part, cette parcelle devrait contribuer plus largement au développement économique des abords du chemin des Boucheries dont la partie Nord a déjà fait l'objet de plusieurs acquisitions par la Métropole.

Il s'agit donc aujourd'hui d'acquérir cette parcelle boisée afin de pouvoir poursuivre le développement du secteur et ce tout en garantissant une cohérence des projets et des aménagements.

La présente transaction foncière s'effectuerait moyennant le prix hors TVA de 499 840 € (éventuelle TVA en sus au taux en vigueur lors de la signature de l'acte) qui n'est pas supérieur à l'avis de la Direction de

l'immobilier de l'Etat (DIE) en date du 5 novembre 2019.

Outre ce prix il est prévu de verser aux propriétaires indivisaires deux indemnités compensatrices d'un montant total montant ferme et définitif de 11 500 € se décomposant comme suit :

- l'une à hauteur de 6 500 € en contrepartie de la perte financière de la coupe des bois (la Métropole dont l'OIM souhaitant que le bien reste dans son état naturel),

- l'autre à hauteur de 5 000 € correspondant à une pénalité financière / fiscale puisque l'acte de vente aurait dû être signé avant le 31 décembre 2019.

Afin de concrétiser leurs engagements, les propriétaires indivis ont signé une promesse de cession et un avenant.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1311.9 et L. 1311.10,

**VU** l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) N° 2019-33281 V 2953 du 05 novembre 2019,

**VU** la promesse et son avenant signés respectivement par les Promettants, les 16 septembre 2019 et 05 novembre 2019,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de développer une opération d'aménagement à vocation économique, tout en mettant en place une stratégie de protection des espaces naturels,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'acquérir la parcelle cadastrée AC 16 d'une surface d'environ 12 496 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit « Les Boucheries » à Mérignac, pour un montant hors taxes de 499 840 € (éventuelle TVA en sus au taux en vigueur lors de la signature de l'acte authentique),

**Article 2 :** de verser aux propriétaires indivis les indemnités compensatrices susvisées d'un montant total ferme et définitif de 11 500 €,

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente et tous autres documents afférents à cette transaction,

**Article 4 :** d'imputer l'ensemble des dépenses se rapportant à cette acquisition au chapitre 21, article 2111, fonction 61 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 JANVIER 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 JANVIER 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--